

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2022

Etaient présents : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, MC REICHART, D. SOLTANI, S. LEMAIRE, M. GERARD, R. MAILLARD, M. LACROIX, JM COLLARD, M. GIRON, , S. MENNUNI-THIEBLEMONT, JM. FAVAUT, Myriam MILLOT.

Etaient absents avec pouvoir : H. KIEFFER pouvoir à Denis SOLTANI
E. LOMBARD pouvoir à Maud SIATKA,
J. PLANTEGENET pouvoir à Alain FERIOLI

Etait absente sans pouvoir : A. EICHWALD

Ordre du jour :

Lecture et signature du compte rendu du conseil du 17 juin 2022.

Election du secrétaire de séance : Maud SIATKA à l'unanimité

- 1- **Installation d'un nouveau conseiller** : le maire rappelle au conseil que suite au décès de Marc, c'est Myriam MILLOT qu'il est proposé d'installer. Cette désignation se fait conformément à la suite logique de la liste électorale. Sandra RICHARD et Thierry DABIT qui étaient les suivants ont décliné la proposition. Unanimité sur cette installation.
- 2- **Médiation « compétence scolaire » avec la CODECOM** : le Maire rappelle l'historique de ce dossier, à savoir :
 - que nous demandions depuis 2018 une date de reprise des bâtiments scolaires et des emprunts.
 - Qu'il a fallu déposer un dossier au tribunal Administratif pour faire bouger les choses,
 - Que nous avons eu l'intervention d'un médiateur pour avoir diverses propositions,
 - Que la première proposition suite à une première médiation a été reprise des emprunts et des bâtiments au 1^{er} janvier 2026, proposition validée par le conseil communautaire.
 - Suite à notre proposition commune Sorcy et Euville, d'avancer la date au 1^{er} janvier 2024, une seconde médiation a eu lieu. Une proposition complémentaire a été faite,
 - La CODECOM prendrait en charge l'ensemble du fonctionnement depuis 2017, soit à ce jour plus de 180 000€.

Jean marc et Bernard font remarquer qu'on ne saura jamais qui à tort qui a raison. Par contre que s'il nous lâche le fonctionnement, ça voudrait dire que nous

sommes dans le vrai. Le maire fait remarquer que c'est effectivement le principe de la médiation.

Le maire précise que le fait d'avoir maintenant une date, nous permettra de pouvoir travailler sur d'autres projets.

Il est donc proposé au conseil d'accepter cette proposition.

Proposition accepter à 15 pour, 2 contre Maryvonne et Jean Marc, et 1 abstention Bernard

- 3- **Prorogation de la ligne de trésorerie** : le maire rappelle que cette ligne de trésorerie de 300 000€ auprès du Crédit Mutuel nous permet d'avancer l'argent pour payer les factures en attendant de retoucher les subventions. La ligne est annuelle, il est donc proposé de la prolonger d'un an au taux de 0,0403 + une marge de 0,60 point. Sandrine précise pour info que les 250 000€ que nous avons utilisés pour régler les terrains multisports nous coûtent 212€. Renouvellement de la ligne accepté à l'unanimité.
- 4- **Convention de servitudes avec LOSANGE** : le maire informe le conseil que dans le cadre de l'arrivée de la fibre sur nos villages, cette Société nous propose la signature d'une convention pour l'installation des armoires SRO et pour la passage des canalisations à venir. Pour INFO un SRO pour Euville sera installé contre le mur du parking à gauche de la mairie, et un autre sera installé pour Aulnois et Vertuzey contre la haie au carrefour de la rue du Port et de la route de Ville Issey. Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention. Unanimité.
- 5- **Désignation de nouveaux membres à la commission consultatives de Ville Issey**. Le Maire signale qu'après le décès de Bernard MULLER, et l'intégration au Conseil Municipal de Myriam MILLOT, il est proposé de désigner André LAGRAVIÈRE et Florence CATHERINE en remplacement. Unanimité.
- 6- **Fin de bail pour Elodie LEBRUN du logement de Ville Issey** : le Maire informe le conseil que Elodie LEBRUN nous a fait son préavis pour libérer l'appartement du 14 rue du cardinal de Retz à Ville Issey, au 30 septembre 2022. Le préavis devrait être plus long mais compte tenu que nous avons un successeur, il est proposé au conseil d'accepter le départ au 30 septembre. Unanimité.
- 7- **Location du logement à madame IZZO Sandra** : le Maire informe le conseil de la candidature de madame IZZO, personne seule avec deux enfants, séparation en cours pour prendre en location le logement libéré au 14 rue du cardinal de Retz. Revenus : chômage en cours pension alimentaire de 1 100€ + la CAF. Estimation APL 425€. Le loyer (réel) est de 430€ plus 5€ de charges et une caution de 430€. Unanimité.
- 8- **AFR de Ville Issey et d'Aulnois** : le maire rappelle que nous avons déjà délibéré pour désigner des représentants de la commune dans ces deux

structures , sauf que ces désignations ont été faites trop tôt et que le Département n'en a pas tenu compte. Il est proposé aujourd'hui de redélibérer et de proposer :

- Pour l'association Foncière d'AULNOIS sous VERTUZEY et VERTUZEY : il est proposé :
 - Nicolas BILLON,
 - Anthony PARGNY,
 - Angélique PARGNY,
 - Lionel VINGERT,
- Pour l'association Foncière de VILLE ISSEY : il est proposé :
 - Stéphane MULLER,
 - Sylvain LEMOINE,
 - Xavier VINGERT,
 - Etienne MAILLARD,

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

9- Projet de règlement des terrains multisports : le Maire rappelle que nous venons de terminer l'aménagement de nos 4 terrains multisports. Si ces équipements ont très vite trouvé leur public, il s'avère que cela ne se passe pas aussi bien que cela avec les riverains, notamment à VILLE ISSEY. aussi après recherche, il s'avère que les villes qui ont un tel équipement, ont été amenée à mettre en place un règlement d'utilisation. (nuisances sonores ; voitures musique, mais également ballons) . Il est proposé de prendre un arrêté et mettre en place un règlement sur ces aires de jeux. En attirant l'attention également sur les déchets que les utilisateurs peuvent occasionner. Le règlement est adopté à l'unanimité.

10-Convention précaire à Etienne Maillard : le maire rappelle que le lotissement doit s'étaler sur deux tranches. La première est en cours. Dans l'attente de la mise en route de la seconde, Etienne MAILLARD, exploitant de la parcelle voisine a sollicité la commune pour pouvoir exploiter cet espace en attendant le lancement de cette seconde tranche. Il est donc proposé au conseil de signer une convention précaire d'occupation à titre gratuit, et ce, afin de pouvoir reprendre la parcelle en question à tout moment sans avoir à verser une quelconque indemnité relative à un fermage classique. Unanimité.

11-Convention de participation à la formation de Elodie LEBRUN : le Maire informe le Conseil que Elodie LEBRUN a demandé une disponibilité pour partir en formation et changer ensuite de métier. Cette formation s'intègre dans son compte formation que la commune gère (pour elle comme pour l'ensemble du personnel et des élus). Il est donc proposé de valider la convention de formation pour la somme de 735€. Unanimité.

12-Autorisation occupation du domaine public : le Maire informe le Conseil, que devant des problèmes de voisinage à Vertuzey, rue de Toul, Monsieur et Madame SCHEFFER, 11 route de Toul, demande l'autorisation d'aménager l'accès à leur garage. L'autorisation peut être donnée sachant qu'il y a une gêne notoire avec le voisin. Malgré tout l'aménagement devra être de qualité. La proposition de procéder à du marquage au sol ne peut se faire il n'y a pas assez de place. Proposition également de mettre un énorme pot de fleurs, mais il ne viendrait que remplacer les pierres actuellement en place. La solution d'une petite barrière pour garder l'accès à leur garage reste une solution, est-ce la bonne ? sur la délibération il faudra préciser que l'aménagement soit de qualité. Au vote 13 pour, 1 contre (Sophie MENNUNITHIEBLEMONT) et 4 abstentions (Joel HERY, Sandrine LÉMAIRE, Maud SIATKA, Marie-Christine REICHART)

13-Personnel mise à jour des emplois: le Maire rappelle au conseil que suite aux différents départs et changements de personnel, il est proposé une remise à plat des emplois communaux, à compter du 1er novembre 2022, à savoir :

- 1 rédacteur principal 1ere classe temps complet,
- 1 adjoint administratif temps complet,
- 2 adjoints administratifs temps partiel, 17,5/35è
- 1 adjoint technique principal 1ere classe, temps complet,
- 3 adjoints techniques temps complet,
- 1 adjoint technique temps partiel 10/35è,

Cette proposition est acceptée à l'unanimité,

14- Personnel recrutement ponctuel pour surcharge de travail: le maire explique qu'il faut se donner la possibilité d'embaucher du personnel en fonction des besoins et de surcharge de travail. Il est donc proposé au conseil d'autoriser le Maire de contractualiser et embaucher du personnel pour palier à une surcharge de travail. Ces embauches se feraient au grade d'adjoint technique ou adjoint administratif 1^{er} échelon. Proposition acceptée à l'unanimité.

15-Legs KOLMANN : le Maire rappelle que nous avons reçu du Notaire de BAYONNE, les projets d'actes afin de finaliser la succession KOLMANN. Pour notre commune la somme est de 49 665€. Afin d'éviter un déplacement, il est proposé au conseil d'autoriser le maire à donner une délégation de pouvoir à l'étude pour signer les documents. Votée à 17 pour et 1 abstention (Hélène KIEFFER).

16-Achat MARCOUP : le Maire rappelle que la commune a fait valoir son droit de préférence pour l'achat d'une parcelle sur Geville à proximité de notre forêt. Le Maire rappelle que c'est notre position lorsque nous en avons l'occasion, afin de compenser les pertes par rapport aux carrières. Dans le

cas présent c'est la parcelle 126 D 27 d'une contenance de 3ha 67a 70ca pour la somme de 4500€ + 1000€ de frais. Le notaire étant sur REIMS, il est proposé d'autoriser le maire à donner délégation à l'étude pour éviter le déplacement. Votée à 17 pour et 1 abstention (Hélène KIEFFER).

17-Divers : Néant

CONFIDENTIEL